

N° DEC-2022/39

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

**DECISION DU MAIRE DE SIGNER UN CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR
PRESTATION MUSICALE AVEC L'ASSOCIATION « Z FABULOUS ORCHESTRA »
POUR LA FETE DE LA MUSIQUE DU 21 JUIN 2022**

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

VU le contrat proposé par l'association Z FABULOUS ORCHESTRA ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : De signer le contrat proposé par l'association Z FABULOUS ORCHESTRA (*sise 16 rue Marc Arcis - Appartement 34 - 31200 TOULOUSE*), relative à la prestation musicale pour la fête de la Musique qui se déroulera le 21 juin 2022 ;

ARTICLE 2 : Dit que le montant de la prestation sera de 1 242 € (*mille deux cent quarante-deux euros*) ;

ARTICLE 3 : De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un acte. Un extrait est affiché à la Mairie.

ARTICLE 4 : Dit que la dépense est prévue au Budget primitif.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs.
Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 17 juin 2022

Décision affichée le :

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Préfecture, de la publication et de l'affichage*

30 JUIN 2022

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

